

DECLARATION LIMINAIRE CGT
REUNION DAM -OS

Mesdames, Messieurs,

Dans les documents envoyés, l'administration indique bâtir un projet pour « anticiper et s'adapter aux enjeux ».

La CGT comprend qu'une administration se modernise afin d'être au plus près de l'usager, du professionnel, du citoyen, de l'élu, avec des fonctionnaires formés pour un service rendu de qualité, à un coût raisonnable.

Dans les 12 chantiers métiers et les 6 chantiers transversaux, aucune étude d'impact sur les personnels, des réformes envisagées, ne nous a été présentée.

En terme de Gestion Prévisionnelle des Effectifs et de Carrières aucun document concret n'est fourni. Seule une timide allusion sur des services dotés de « personnels suffisants et compétents » est posée dans le chantier n° 15. Pas un mot des départs en retraite et de leurs remplacements. Quels recrutements ? Quelles formations initiales et continues ? Et pour les services qui seraient restructurés, à ce jour, aucune assurance du bénéfice des mesures de reconversion n'est posée sur la table.

Et pourtant les enjeux en termes de préservation du milieu, notamment par l'élimination des pollutions plastiques, de préservation de la ressource, de sécurité maritime, de changement climatique, d'EMR sont immenses !

La CGT revendique un service public de l'administration de la Mer adapté aux enjeux du XXIème siècle, avec des agents recrutés au statut, formés tout au long de la vie professionnelle afin d'exercer les missions présentes et futures au service de l'intérêt général.

Nous portons l'exigence de garanties collectives et individuelles pour les agents qui verraient leur poste reconfiguré

A Paris le 14 février 2019.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

Direction des affaires maritimes

Sous-direction des activités maritimes

Bureau de la vie des services (AM1)

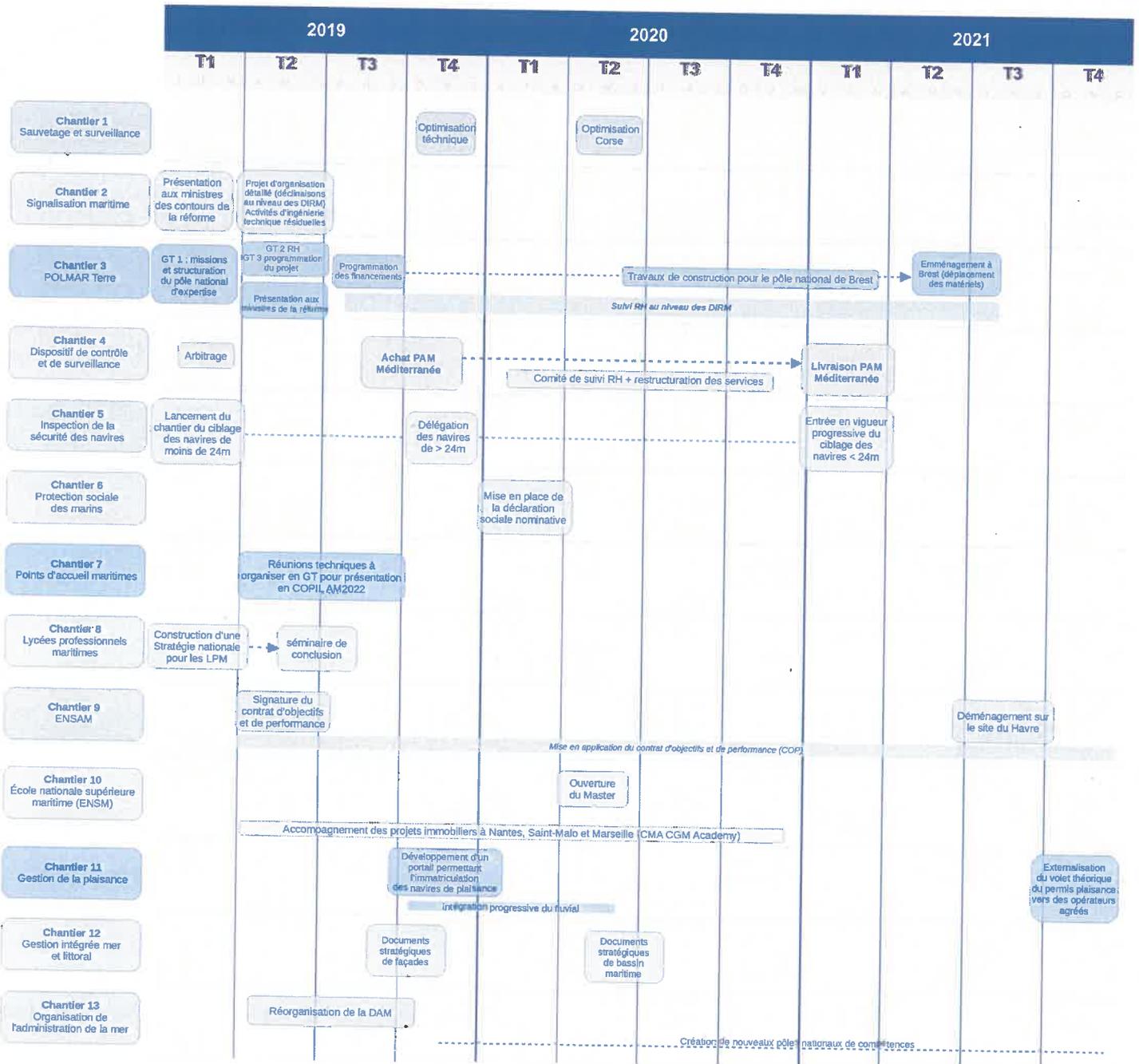
Réunion intersyndicale DAM/OS du 14 février 2019

Tour Sequoïa, salle 14A – 10h30

Ordre du jour

- Chantier 2 « signalisation maritime »
- Chantier 3 « POLMAR Terre »
- Calendrier AM2022
- Echéances pêche pour la période 2019-2021
- Point sur la réforme de l'administration centrale (DGITM / DAM)

CALENDRIER INDICATIF AM2022



Direction des affaires maritimes

**Projet AM 2022
Affaires maritimes 2022**

**Avancement des chantiers
Novembre 2018**



**Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE**

L'administration de la mer

- **2750 ETP, 70 M€** de budget de fonctionnement : programme 205 porté par la DGITM/DAM
- **Des services déconcentrés** : 4 directions interrégionales de la mer (DIRM), 20 directions des territoires et de la mer (DDTM), 4 directions de la mer (DM) outre-mer, un service mixte en Nouvelle-Calédonie, une direction des territoires à Saint-Pierre-et-Miquelon et un service en Polynésie française
- **2 établissements publics** : ENIM (sécurité sociale) et ENSM (officiers navigants)

Affaires maritimes 2022

Un projet pour anticiper et s'adapter aux enjeux (écologiques, économiques, numériques...), moderniser nos outils, préserver les compétences et rechercher des économies de moyens publics

- Articuler une **organisation à trois échelles** – départementale, façade maritime et nationale – pour concilier proximité, masses critiques de compétences et nécessité de renforcer les capacités stratégiques
- Les **façades comme échelle adaptée** pour certaines actions (contrôle des pêches et au titre de l'environnement, plans d'action du milieu marin, planification maritime, surveillance et sauvetage maritimes, balisage, formation maritime) et pour assurer un lien avec les préfets maritimes



Marianne · Egalité · Liberté
République Française

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Les grands principes de AM 2022

- Un **positionnement clarifié** pour les Affaires maritimes :
 - le développement et la régulation des activités maritimes, au service des politiques civiles en mer (pêche, biodiversité, transports, plaisance, énergie, déchets, enseignement...)
- Une administration davantage tournée vers la **prévention des impacts** (pollutions, émissions...) au-delà de la réaction post-accident
- Une administration **plus simple**, faisant **confiance a priori**, avec une capacité de **ciblage** des contrôles, qui prend en compte la **diversité** des activités en mer
- Une administration **plus stratégique**, qui porte les politiques de transition, planifie les usages maritimes, facilite l'innovation, négocie les normes internationales, accompagne les projets et les territoires
- Une administration dotée de **moyens modernisés** (baliseurs, patrouilleurs, titres dématérialisés, portails usagers...)
- Une administration qui maintient et développe des **capacités d'expertise** sur des sujets à forts enjeux (ciblage, pollutions, cybersécurité, automatisation...) et d'**influence internationale**



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

La conduite du projet AM 2022

- **12 chantiers métiers** et **6 chantiers transverses**, chacun avec une dynamique et un pilotage propre
- **1 comité de pilotage (COPIL)** au niveau central, conduit par la DAM
- 4 réunions de COPIL organisées en 2018
- Objectif : acter les évolutions, puis **en 2019 passer la main aux services** déconcentrés selon la dynamique propre à chaque chantier
- Un **plan de modernisation** (49 M€) adossé à des fonds européens et à la programmation budgétaire pluriannuelle
- Un **chantier RH** transverse qui concerne chacun des chantiers métiers



Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

L'avancement des chantiers métiers

1. Sauvetage et surveillance des activités et du trafic maritimes
2. Signalisation maritime
3. Dispositif de lutte contre les pollutions Polmar/Terre
4. Unités de contrôle hauturier et littoral
5. Inspection des navires
6. Protection sociale et médicale des marins
7. Guichet unique marins, navires et armements (*nom à préciser*)
8. Lycées professionnels maritimes
9. École nationale de sécurité et d'administration de la mer (ENSAM)
10. École nationale supérieure maritime (ENSM)
11. Gestion de la plaisance – immatriculations et permis
12. Gestion intégrée mer et littoral



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

1/ Sauvetage et surveillance des activités et du trafic maritimes

De quoi s'agit-il ?

5 Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) dans l'Hexagone qui assurent la coordination du sauvetage en mer et la surveillance des activités et du trafic maritimes

Une répartition interministérielle des responsabilités (action de l'État en mer, AEM) qui a été stabilisée en novembre 2018, confirmant la compétence du MTEs sur les CROSS

Les objectifs du chantier

- 1) Surveiller le trafic à l'échelle de l'ensemble de la Manche et non pas seulement dans les rails de navigation, simplifier les formalités
- 2) Moderniser les outils des CROSS et se doter d'un système d'aide à la prévention des accidents de navigation
- 3) Consolider les centres de coordination à l'échelle de chaque façade maritime (dimensionnement, gestion des pointes estivales...)
- 4) Créer un point d'appui national à la gestion des crises maritimes sous l'angle environnemental (centre opérationnel de la fonction garde-côtes)
- 5) Renforcer les capacités de contrôle des activités maritimes au titre de la pêche et de l'environnement (montée en puissance du CACEM, moyens de ciblage)
- 6) Optimiser le soutien technique des CROSS et l'animation territoriale en synergie avec les autres services des DIRM

→ Présentation du schéma d'organisation en février 2019



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

2/ Signalisation maritime

De quoi s'agit-il ?

21 sites terrestres (450 agents) et un service à compétence nationale (Armement des phares et balises/APB, 35 navires et 260 marins)

Les objectifs du chantier

- 1) Créer une capacité de gestion de la politique de signalisation à l'échelle de chaque façade et une capacité d'alerte et de surveillance du balisage, rationaliser dans la durée le schéma de balisage
- 2) Structurer un service d'exploitation par façade, avec des antennes adaptées à la répartition de la flotte de balisage et en situation de coproduction avec l'APB
- 3) Constituer un pôle d'appui technique mutualisé avec les autres missions des DIRM (CROSS et POLMAR), en relation avec une expertise à consolider au niveau national (pôle national + CEREMA)
- 4) Adosser le soutien administratif au SG des DIRM
- 5) Renouveler la flotte de l'APB par des navires polyvalents, modernes, économiques et moins polluants, avec un format plus resserré (étude en cours)
- 6) Valoriser le réseau de balisage sur le plan patrimonial et de nouveaux services (observation...), tirer parti des nouvelles technologies (balisage virtuel, EGNOS, réalité augmentée...) et des enjeux (navigation autonome)
- 7) Sécuriser les bases juridiques de l'exploitation et du financement par des tiers



3/ POLMAR/Terre

De quoi s'agit-il ?

8 centres de stockage chargés de maintenir en condition opérationnelle et d'acheminer sur site des matériels de protection et de lutte POLMAR/Terre en cas de pollution maritime par hydrocarbures

Les objectifs du chantier

- 1) Renforcer la capacité d'animation de la politique nationale et des acteurs (collectivités, Vigipol, CEDRE, sécurité civile, ports, privé...) et les pratiques partagées (formation, exercices, conventions...)
- 2) Créer un pôle national POLMAR capitalisant l'expérience, apportant une capacité de soutien opérationnel aux préfets en cas de crise, rénovant les référentiels d'intervention Orsec (retour d'expériences)
- 3) Maintenir des antennes de stockage de proximité, à définir sur la base d'une étude croisant les risques et les autres dépôts mobilisables, sous le pilotage fonctionnel du pôle national

Deux premières études présentées au COPIL AM 2022 : étude sur les temps moyens de dérive des polluants vers les côtes (CEDRE) et étude sur le délai de l'acheminement des matériels sur site (CEREMA)

→ Objectif : présentation du schéma d'organisation en février 2019



4/ Unités de contrôle hauturier et littoral

De quoi s'agit-il ?

Des unités hauturières (3 vedettes et 2 patrouilleurs dans l'Hexagone, 1 patrouilleur à la Réunion, 120 agents) et littorales (25 unités ou ULAM, 150 agents) chargées du contrôle de la navigation, des pêches maritimes et au titre de l'environnement marin, au bénéfice de la DPMA et de la DEB

Les objectifs du chantier

- 1) Positionner le patrouilleur du golfe de Gascogne à La Rochelle, et non plus à Lorient, pour mieux couvrir le sud du pays ; positionner plus à l'ouest le patrouilleur de Manche la moitié de l'année pour mieux couvrir la zone nord et ouest Bretagne (sans changer son affectation à Cherbourg)
- 2) Acquérir un nouveau patrouilleur en 2019 (durée plus longue à la mer, 40 mètres) pour Marseille ; sortir de flotte 2 vedettes à Marseille et La Rochelle
- 3) Si possible en 2021, renouveler la vedette de Boulogne par un patrouilleur de 40 mètres au Havre (plus central) et positionner le patrouilleur actuel à Brest
- 4) Renforcer les ULAM outre-mer (Mayotte, La Réunion), développer le partenariat avec l'OFB
- 5) Renforcer les moyens de ciblage des contrôles et l'animation des plans de contrôles par les DIRM
- 6) Confier la gestion technique des navires à l'Armement phares et balises



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

5/ Inspection des navires

De quoi s'agit-il ?

Des centres de sécurité des navires (CSN) qui contrôlent la conformité aux réglementations relatives à la sécurité (équipage, passagers, littoral), la sûreté, la navigation et l'environnement, pour les navires internationaux de passage dans nos ports et pour les flottes nationales (13 900 navires français suivis)

Les objectifs du chantier

- 1) Accroître les capacités de contrôle environnemental (fumées, eaux de ballast)
- 2) Déléguer les navires de 24 mètres et plus aux sociétés de classification, à l'exception des navires à passagers et des certificats MLC, OIT188, ISM et ISPS (458 navires)
=> dernier trimestre 2019
- 3) Mettre en place un ciblage des inspections des navires de moins de 24 mètres (et non plus des visites périodiques systématiques)
=> progressivement à partir de 2021
- 4) Accroître l'intégration des CSN au niveau des façades (DIRM)
- 5) Structurer les réseaux de compétences à l'échelle des façades et nationale
- 6) Simplifier et homogénéiser les référentiels et procédures d'instruction des dossiers de nouveaux navires (commission centrale, commission de façade)
- 7) Développer la politique de contrôle de marché des équipements



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

6/ Protection sociale et médicale des marins

Les objectifs du chantier

De façon générale, poursuivre la réforme de l'ENIM, avec une tendance progressive de rapprochement avec les outils et modes de traitement du régime général

- 1) Accompagner la mise en place de la déclaration sociale nominative (DSN) pour janvier 2020 et la création d'une aide à la saisie des informations pour les armateurs (responsabilité ACCOSS)
- 2) Anticiper les conséquences de la disparition de données nécessaires à la DAM et à la DPMA (validation des brevets, statistiques emploi, intensité de pêche, contrôle des armements...)
- 3) Adapter le dispositif de médecine d'aptitude médicale des marins, aujourd'hui en régie, confronté aux difficultés de recrutement de médecins et donc à une instabilité du niveau de service
=> Procéder à un rapport d'inspection sur le sujet, en lien avec la Fabrique à projets si possible
- 4) Anticiper, en liaison avec le Haut commissariat à la réforme des retraites (HCRR), les conséquences, pour le régime spécial de retraite des marins, de la création du système universel des retraites (SUR)



7/ Guichet unique (*nom à préciser*)

De quoi s'agit-il ?

Les marins et armateurs se rendent aujourd'hui dans différents services (DDTM/DML, DIRM) pour effectuer les démarches relatives à leur situation ou à celle de leur navire.

Les objectifs du chantier

- 1) Mettre en place des points d'accueil maritimes dans les départements pour l'ensemble des demandes relatives aux marins et aux navires professionnels (animation par les DIRM dans le cadre d'un schéma à établir pour chaque façade)
- 2) Désigner un cadre coordonnateur (+ suppléant) au sein de chaque point d'accueil, capable d'assurer une expertise de premier niveau et d'assurer le suivi du traitement des dossiers complexes ou relevant de plusieurs services
- 3) Rapprocher physiquement l'ensemble des agents concernés par les procédures marins et navires dès que possible (budget) au niveau des points d'accueil
- 4) Développer des portails dématérialisés marins et armateurs pour gérer les procédures à distance
- 5) Développer les démarches qualité usagers, organisées au niveau central et supervisées au niveau des façades (DIRM)
- 6) Renforcer les attributions du guichet du Registre international français pour mieux répondre aux attentes des armateurs
- 7) Simplifier les procédures d'immatriculation et de francisation des navires



Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

8/ Lycées professionnels maritimes

De quoi s'agit-il ?

12 lycées professionnels maritimes (LPM) qui accueillent selon les sites, chaque année, entre 90 et 250 élèves lycéens en formation initiale et entre 150 et 450 adultes en formation continue

Les objectifs du chantier

- 1) Réformer la structure des formations CAP/Bac/BTS des LPM
=> en cours, objectif d'approbation de la maquette en février 2019 pour un début de mise en œuvre à la rentrée 2019
- 2) Accompagner la mise en place de formations maritimes outre-mer
- 3) Consolider les fonctions de pilotage (rectorats, unité des concours, centrale, inspection), avec des masses très critiques
- 4) Construire une stratégie nationale pour les LPM à travers un travail associant les parties intéressées
=> séminaire de conclusion coorganisé par la Fabrique à projets de l'IFORE en mai 2019)
 - Comment poursuivre l'amélioration de la performance en formation initiale ? Quels objectifs de formation ?
 - Quels enjeux en matière de ressources ? Comment mieux en tirer parti ? Faut-il aller vers un adossement vers d'autres réseaux de lycées ?
 - Quelle stratégie pour la formation continue ? Quelles organisations ?



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

9/ École nationale de sécurité et d'administration de la mer (ENSAM)

De quoi s'agit-il ?

L'ENSAM (16 agents) assure la formation initiale et continue des personnels de l'administration chargée de la mer.

Les objectifs du chantier

- 1) Une transformation de l'ENSAM qui s'articule autour d'un contrat d'objectifs et de performance, en cours d'établissement, organisé en 4 axes :
 - Mieux répondre aux besoins en compétences des acteurs publics (évolution des métiers, accompagnement AM 2022...)
 - Affirmer l'offre de formation de l'ENSAM vis-à-vis de nouveaux publics (collectivités...) et à l'international
 - Positionner l'ENSAM comme l'école référente en matière d'administration maritime (pédagogie...)
 - Réussir le projet de relocalisation de l'ENSAM au Havre (rentrée 2020 ou 2021)
- 2) Rapprochement avec l'ENSM à valoriser pour en faire un véritable ensemble de référence internationale
- 3) Besoins financiers à déterminer et aspects RH à mettre en œuvre

10/ École nationale supérieure maritime (ENSM)

De quoi s'agit-il ?

L'ENSM forme les officiers de la Marine marchande, auxquels elle délivre un titre de navigant ingénieur.

Les objectifs du chantier

Une transformation qui vise à conforter la position de l'ENSM comme école de référence pour la formation des navigants et des ingénieurs intervenant dans le domaine des énergies en mer :

- 1) Nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'école signé en octobre 2018 par les ministres
- 2) Révision du décret portant statut de l'école (révision de la gouvernance) transmise au Conseil d'État
- 3) Mise en œuvre du regroupement des services supports au Havre adopté par le conseil d'administration de juin 2018, avec concrétisation de l'édiction en 2015 du Havre comme siège de l'école, maintien des antennes à Saint-Malo et Nantes dans une logique de partenariat renforcé
- 4) Accompagnement des projets immobiliers à Nantes (École Centrale de Nantes, maîtrise d'ouvrage rectorat), Saint-Malo (site du lycée professionnel maritime, maîtrise d'ouvrage Région) et Marseille (CMA CGM Academy)



11/ Gestion de la plaisance

De quoi s'agit-il ?

La DAM élabore et met en œuvre la réglementation relative aux navires de plaisance, aux plaisanciers et aux activités nautiques et veille à son respect.

Les objectifs du chantier

- 1) Développement d'un portail plaisance permettant l'immatriculation des bateaux après la saison 2019 (intégration progressive du fluvial)
- 2) Dématisation complète de la procédure d'inscription au permis bateau (achevée en 2018)
- 3) Externalisation du volet théorique des permis plaisance vers des opérateurs agréés (cf. modalités pour les permis voitures)
- 4) Structuration des processus de contrôle (ciblage, plans de contrôle...) et des démarches qualité des processus gérés
- 5) Adaptation du cadre réglementaire aux enjeux de développement de la plaisance et aux nouveaux usages de consommation : économie collaborative, simplification, sécurité, démarches territoriales, observatoires sectoriels, plaisance professionnelle



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

L'avancement des chantiers transverses

13. Organisation de l'administration de la mer
14. Réforme de l'encadrement législatif
15. Accompagnement RH et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)
16. Systèmes d'information, numérique et innovation
17. Coordination ministérielle des politiques en mer
18. Mobilisation des financements nécessaires aux réformes



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

12/ Gestion intégrée mer et littoral

De quoi s'agit-il ?

Concilier l'ensemble des activités et la protection de l'environnement sur un espace en y associant les acteurs concernés

Les objectifs du chantier

- 1) Achever le premier exercice de planification maritime sur les façades et bassins maritimes, suivre la mise en œuvre des plans d'action du milieu marin de la première génération
- 2) Accompanyer les collectivités, régions et groupements locaux, pour décliner à leurs échelles des stratégies de planification / conciliation des usages en mer
- 3) Accompanyer le développement des activités économiques territorialisées (énergies marines renouvelables, aquaculture, biotechnologies marines, plaisance...)
- 4) Participer au développement de la connaissance des enjeux marins et maritimes, ainsi qu'à la mise à disposition des données disponibles
- 5) Stabiliser et orienter l'expertise dans la durée (CEREMA, IFREMER, OFB...)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

13/ Organisation de l'administration de la mer

De quoi s'agit-il ?

Les Affaires maritimes poursuivent leur structuration en réseau au niveau national.

Les objectifs du chantier

- 1) Réorganiser la DAM pour mieux coller aux politiques publiques et communautés d'acteurs et focaliser l'administration centrale sur les fonctions politiques et de pilotage stratégique, renvoyant vers le terrain les autres fonctions
- 2) Créer de nouveaux pôles nationaux de compétences, à l'instar du Centre de surveillance des pêches (CNSP), de l'Armement des phares et balises (APB), du guichet du registre international (GU RIF), des services informatiques, du Centre de contrôle de l'environnement marin (CACEM) et de l'unité des examens (UCEM) :
 - Pôle national brevets et visas de reconnaissance (Bordeaux ?)
 - Centre d'expertise et de stockage Polmar/Terre (Brest ?)
 - Gestion technique de tous les navires par l'APB
 - Réseau d'expertise nationale de sécurité des navires (Marseille et Le Havre)
 - Pôle reprenant certaines missions que le CEREMA abandonnerait (Brest ?)
 - Pôle méthodologies de ciblage (Etel ?)
 - Pôle d'appui aux lycées maritimes (Nantes ?)



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

14/ Réforme de l'encadrement législatif

- Le projet de loi d'orientation des mobilités enregistré à la Présidence du Sénat le 26 novembre 2018 comporte quelques mesures essentielles pour l'avancement d'AM 2022 :
 - 1) Attribution d'un permis d'armement à tous les navires professionnels, afin d'assurer une approche intégrée de la sécurité du navire
 - 2) Instauration d'un système d'inspection ciblée de normes de sécurité des navires de moins de 24 mètres à partir de déclarations annuelles d'auto-évaluation des armateurs, et facturation de certains frais
 - 3) Adaptation de l'encadrement administratif et social des services côtiers et des petits transports locaux à bord de navires, afin de permettre leur développement
- D'autres mesures pourraient être rattachées dans le cadre des travaux parlementaires, notamment l'inscription dans la loi de l'organisation et du financement de la signalisation maritime.



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

15/ Accompagnement RH et GPEC

Les objectifs du chantier

- 1) Accompagner les chantiers au niveau RH, afin que les services continuent d'être dotés de personnels suffisants et compétents
=> A mener avec la DRH en identifiant les leviers possibles et les étapes du dialogue social
- 2) Sécuriser les compétences maritimes :
 - Développer un référentiel de l'ensemble des métiers et un « portail compétences mer »
 - Mettre en place un « portail compétences mer »
=> Lancement prévu mars 2019
- 3) Participer aux travaux de la DRH sur la politique de gestion des corps (parcours, recrutements...):
 - Contribuer aux démarches DRH : enquête compétences critiques, recrutements sur titre (ITPE, TSDD ?), évolution des OPA, évolution des postures des agents de catégorie B, groupe projet « métiers de contrôle »
 - Contribuer à l'actualisation des stratégies de recrutement dans les corps maritimes (AAM, ITPE.ISN, TSDD NSMG, SGM)
 - Améliorer la visibilité d'une filière maritime dans les corps des ITPE suite à l'intégration des IAM ISN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

16/ Systèmes d'information, numérique et innovation

De quoi s'agit-il ?

Les systèmes d'information et le numérique sont des leviers importants de transformation des processus et méthodes de travail.

Les objectifs du chantier

- 1) Conduire les projets informatiques programmés en tenant compte des arbitrages budgétaires : urbanisation des données, développement de référentiels de données et API, portail de l'armateur (2018), portail du marin V2 (2019), portail du plaisancier (2019), dématérialisation des processus et des titres...
- 2) Développer des capacités de valorisation des données maritimes (prévention des accidents, ciblage des contrôles...) et l'ouverture des données : titres de qualification anonymisés (2018), accidents nautiques (2018)
- 3) Moderniser l'approche de management de la qualité (intégration à la structuration des SI, plan qualité 2017/2018), audit des méthodes de travail informatique et développement en méthode agile...
- 4) Animer une politique favorable à l'innovation interne et à l'expérimentation de nouvelles technologies : veille, repérage des opportunités, accompagnement, accueil d'entrepreneurs d'intérêt général (EIG)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

17/ Coordination ministérielle des politiques en mer

Les objectifs du chantier

Fusion de la DAM et de la Délégation mer et littoral réalisée en juin 2018

- 1) Relancer le Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) :
 - Plan d'action mer et littoral : outil animation et communication
 - Feuille de route CNML
- 2) Favoriser la coopération entre les DAC : équipe mer, CIMER, animation ODD 14, projets communs (Génération océan, Territoires maritimes et littoraux...)
- 3) Renforcer la capacité de communication du ministère de la Mer vers les publics intéressés :
 - Stratégie de communication sur des noms de domaine « affaires maritimes » et « mer et littoral »
 - Capitalisation sur la concertation avec le public sur les documents stratégiques de façade (DSF)
 - Participation aux grands événements : Journée mondiale des océans, La mer XXL à Nantes...



18/ Mobilisation des financements nécessaires aux réformes

Des financements programmés pour mettre en œuvre les 17 chantiers :

- Inscription d'un plan de modernisation des affaires maritimes de 29,8 M€ en AE sur le quinquennal 2018/2022 du programme 205 (~ 6 M€ /an) : contractualisation en cours
- 19,1 M€ en AE complémentaires financés sur la période par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)
- Dépôt de dossiers au Fonds de transformation de l'action publique (FTAP)

Les objectifs

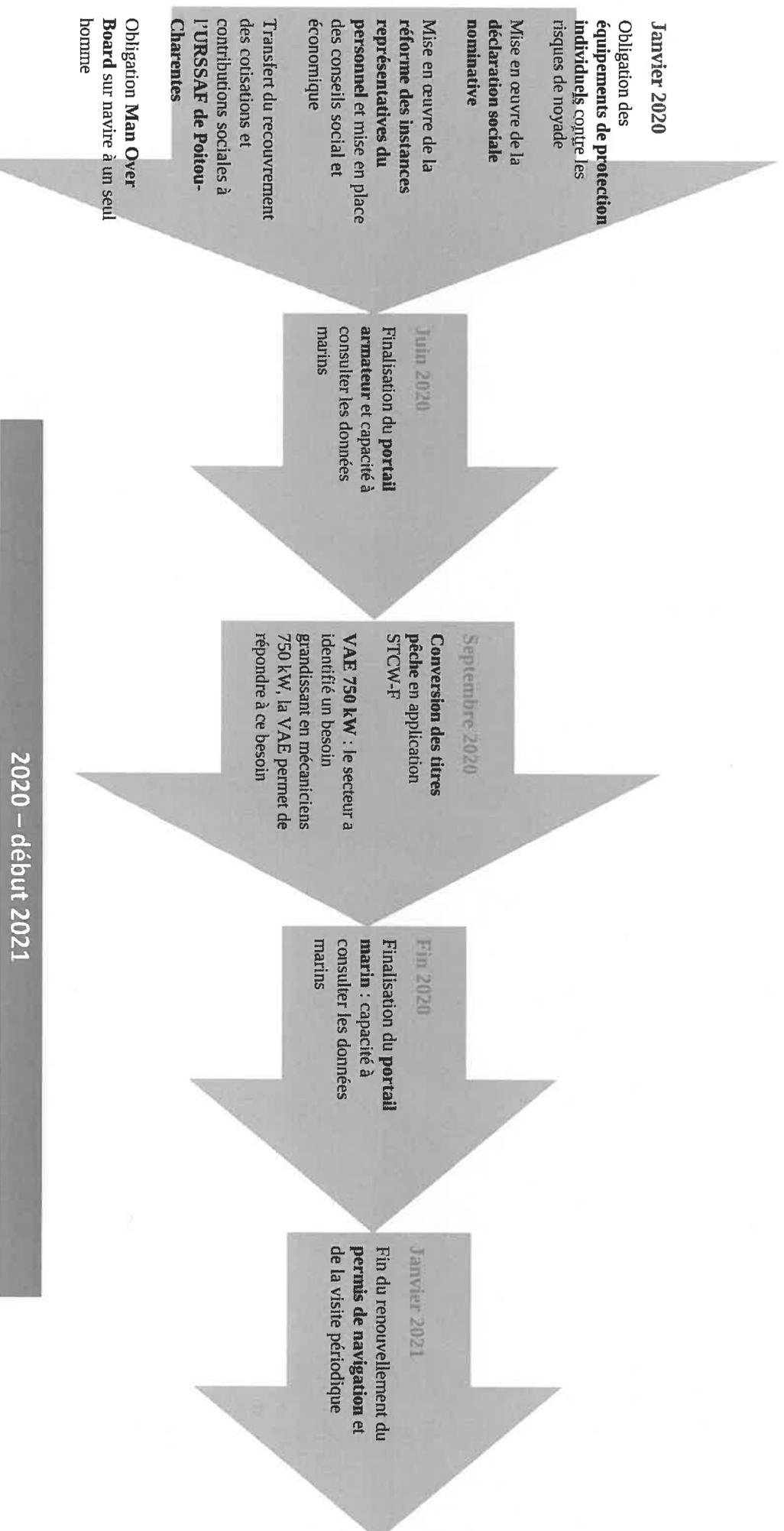
- 1) Moderniser les systèmes d'information, portail usagers
- 2) Moderniser les CROSS
- 3) Renouveler les moyens de balisage et e-navigation
- 4) Acquérir des patrouilleurs de surveillance des pêches et de l'environnement marin



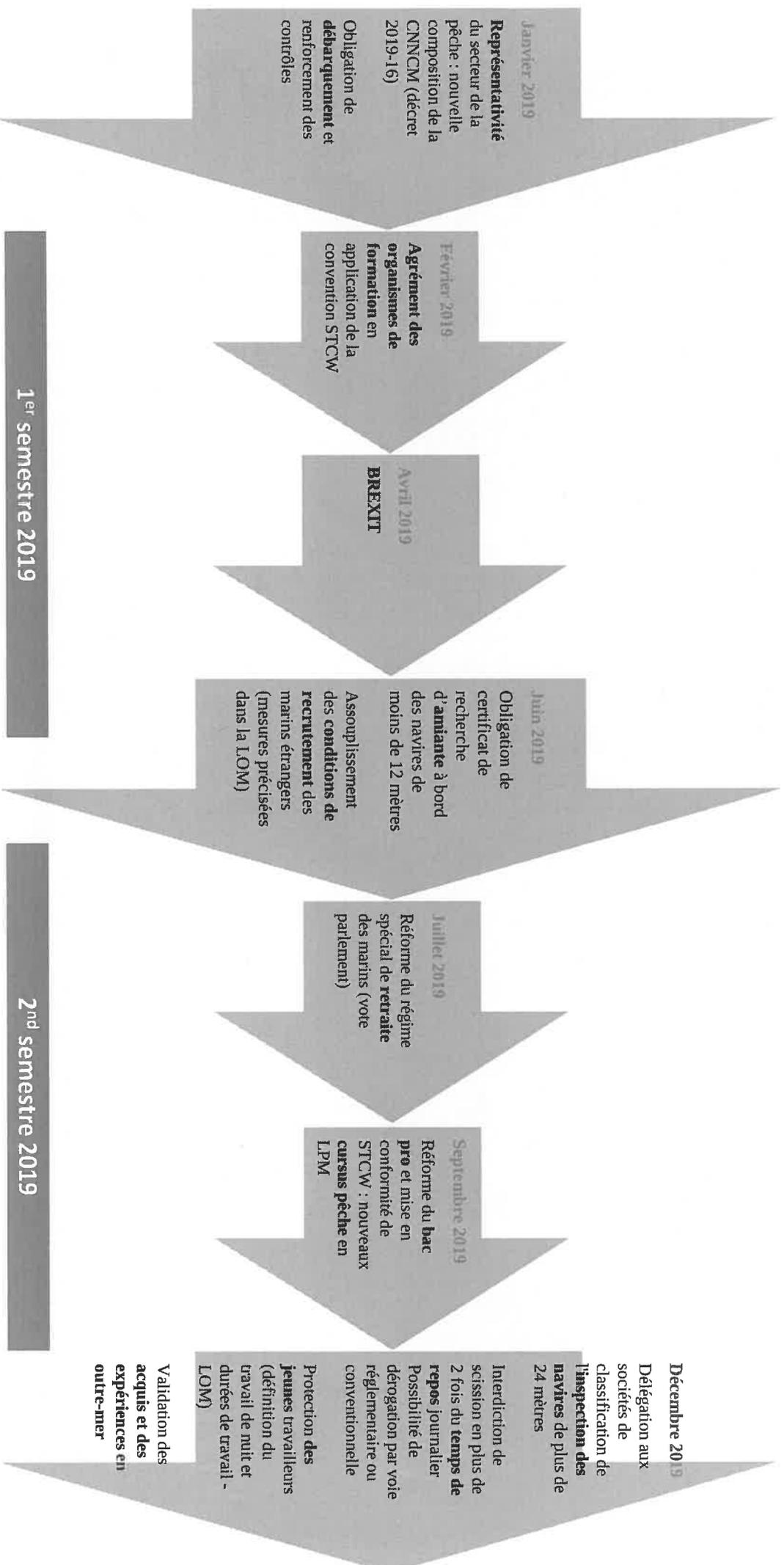
Liberté • Egalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

ÉCHÉANCES PÊCHE 2019-2021



ÉCHÉANCES PÊCHE 2019-2021



Direction des affaires maritimes

Projet AM 2022 Réorganisation de la DAM

Janvier 2019



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Pourquoi réorganiser la DAM ?

- **Un contexte exigeant pour l'action publique (transitions, accélération, complexité multi-acteurs, perte d'autorité, nécessités d'économies, compétences critiques,...)**
- **Une dynamique de réforme (CAP 2022/circulaire PM de 2018, DGITM, AM 2022)**



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Une administration centrale

- **Structurée sur les politiques publiques (conception, portage, organisation, cadrage/législation, évaluation, communication,...) au niveau national et international**
- **Orientée et alignée vers les communautés d'acteurs et bénéficiaires**
- **Concentrée sur son cœur de métier et favorisant la déconcentration, les polarisations de l'expertise et les mutualisations, sur les compétences non métiers**
- **Avec un fonctionnement transversal à travers des porteurs de politiques publiques**



Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Vers une identification plus claire

- Des fonctions de garde-côtes et navigation
 - Des politiques d'innovation et de transition écologique des navires
 - Des fonctions gens de mer, y compris le volet médical
 - Du management des moyens et des compétences, de transformation, des systèmes d'information, de la qualité et de la transition numérique
 - De la politique maritime intégrée et des territoires
- De l'écoute des filières économiques**



États • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Calendrier

- ✓ 2017-2018 : décision d'engager la modernisation des Affaires maritimes au CIMER 2017, reprise au plan d'action de mise en œuvre de la SNML en janvier 2018
- ✓ Hiver 2018 : réflexion technique et préparation de la réforme par chantier incluant les services déconcentrés
- ✓ Automne 2018 : stabilisation des premiers chantiers en COPIL et concertation avec les organisations syndicales
- ✓ 1^{er} trimestre 2019 : préparation de la mise en œuvre dans les DIRM et DDTM en fonction des chantiers
- ✓ 2^e trimestre 2019 : début de la mise en œuvre en fonction des chantiers



FIN



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE